

La concurrence au service de tous



Offre d'emploi

RAPPORTEUR (H/F) Service des Concentrations

Publication le 29 juillet 2021

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus)

Contrôler les opérations de concentrations (fusions et rachats)

Emettre des recommandations (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)

Réguler les professions réglementées

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Le service des concentrations instruit les notifications reçues en application des articles L. 430-1 et suivants du code de commerce. 209 notifications ont été reçues en 2020 et 195 décisions ont été rendues, le solde correspondant soit à des retraits de notifications, soit aux affaires en cours d'instruction au 31 décembre. Le service assure également le suivi des engagements pris par les entreprises dans le cadre du contrôle des concentrations et l'instruction des affaires relatives à des opérations de concentration réalisées sans avoir été notifiées.

Par ailleurs, le service des concentrations de l'Autorité est en charge du suivi des notifications reçues par la Commission européenne, particulièrement en ce qui concerne les opérations faisant l'objet d'une phase II (élaboration de la position de l'Autorité pour le vote en comité consultatif).

Actuellement, le service comprend un chef de service, trois adjoints, quatorze rapporteurs, deux agents au greffe et deux assistants rapporteurs.

DESCRIPTION DU POSTE

Les rapporteur(e)s affecté(e)s au service des concentrations instruisent les dossiers de concentration nationaux aussi bien en phase I (examen rapide) qu'en phase II (examen approfondi), sous l'autorité d'un chef de service ayant rang de rapporteur général adjoint. L'instruction se fait au sein d'une équipe réunissant *a minima* le(a) rapporteur(e) et l'un des trois adjoints au chef de service. Pour les dossiers qui demandent une instruction plus lourde, l'équipe peut inclure deux rapporteur(e)s ou plus ainsi qu'un(e) économiste du service économique.

Les rapporteur(e)s sont également amené(e)s à suivre certains dossiers de concentrations instruits par la Commission européenne et notamment les opérations faisant l'objet d'une instruction de phase 2 (élaboration de la position de l'Autorité, participation aux auditions et aux comités consultatifs).

Ils (elles) sont enfin chargé(e)s du suivi des dossiers qui, au cours des années passées, ont fait l'objet d'engagements ou d'injonctions qui sont toujours en cours de mise en œuvre (pré-instruction des plaintes pour non-respect de ces engagements, suivi des rapports des mandataires, réponse aux demandes d'interprétation ou de révision des entreprises).

PROFIL DU CANDIDAT

Les rapporteur(e)s sont appelé(e)s à analyser les conséquences concurrentielles des opérations de concentration sur les marchés concernés, tâche qui fait appel à des compétences à la fois juridiques et économiques. Une expérience dans l'application du droit de la concurrence et en particulier dans le contrôle des concentrations est donc utile. Une capacité à appréhender les aspects économiques des dossiers et les raisonnements de l'économie de la concurrence est par ailleurs indispensable. Les postes pourront néanmoins être pourvus par des profils principalement juridiques ou principalement économiques, avec une ouverture sur l'autre discipline.

Les candidats doivent faire preuve de réactivité et de disponibilité, l'instruction des dossiers de contrôle des concentrations s'inscrivant dans des délais contraignants et le flux des notifications reçues par l'Autorité étant impossible à régulariser.

Ils doivent également être capables de gérer les relations avec les entreprises et leurs conseils ainsi que les contacts avec la Commission européenne. Ils doivent faire preuve d'autonomie et être dotés de qualités rédactionnelles.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Le poste est ouvert aux agents titulaires (détachement sur contrat) et aux contractuels (contrat à durée indéterminée).

Les candidatures (CV + LM) sont à adresser, par courriel, au plus tard le 15/09/2021 à recrutement@autoritedelaconcurrence.fr

Merci de noter sur votre candidature la référence de l'offre : «Concentrations.juil.2021 »

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

Étienne Chantrel, chef du service des concentrations (01.55.04.00.04)

Camille Reynaud, chargée du recrutement au bureau des ressources humaines (01.55.04.00.20)

Autorité de la concurrence

11, rue de l'échelle, 75001 Paris

01 55 04 00 00

www.autoritedelaconcurrence.fr

